

SAINT JUST MALMONT BASKET CLUB

Siège social: 1 rue des anciens combattants

43240 Saint-Just-Malmont

e-mail : basketsjmbc43240@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024/2025

A remplir obligatoirement par le titulaire de l'autorité parentale si le joueur est mineur.

1-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE JOUEUR :

NOM.....PRENOM.....

NE (E) LE.....à

ADRESSE:

CODE POSTAL.....VILLE.....

TEL DOMICILE.....TEL PORTABLE.....

ADRESSE E -MAIL.....

2- BLESSURE/ACCIDENT : Le responsable de l'équipe devra conduire le joueur :

MEDECIN.....CENTRE HOSPITALIER.....

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....

3- PAIEMENT: Je verse la cotisation annuelle de.....€

+ un chèque de caution de 60 euros à l'ordre de Saint Just Malmont Basket Club

4-ASSURANCE:

Le club conseille l'option A qui est incluse dans le montant de la cotisation.

Pour les joueurs ayant une activité professionnelle, nous vous conseillons de prendre la garantie complémentaire (option B) qui prévoit le versement d'une indemnité journalière de 30€ par jour pendant 120 jours en cas de perte de salaire. **Dans ce cas, ajouter 8.63 € à la cotisation, (voir le contrat d'assurance sur le site FFBB)**

5-AUTORISATION PARENTALE: (Pour les mineurs seulement)

Je soussigné(e)NOM....., Prénom..... certifie exacts les renseignements donnés ; avoir un permis de conduire valide ; informer les responsables en cas de modification sur cette validation ; accepte les conditions de l'engagement sportif et l'hospitalisation de mon enfant.....en cas d'urgence.

cochez cette case si vous n'autorisez pas la diffusion d'image de votre enfant

Date.....

Signature.....

Dossier d'inscription à remettre complet à l'adresse suivante
Nadine Chevillon - 13, rue du Bas Vernay - 43240 Saint Just Malmont
Remise de 10 euros par licence pour tout dossier rendu avant le 31 juillet 2024*
Remise de 7euros par licence pour licences familiales*
**Ces 2 offres ne sont pas cumulables*

Tarif des cotisations pour la saison 2024-2025			
Catégories	Années de naissance	Niveau de jeu	Tarif (option A de l'assurance comprise)
U7 - BABY	2019 - 2018	Plateaux	95 euros
U9	2017-2016*	Championnat	95 euros
U11	2015-2014*	Championnat	95 euros
U13 F / M	2013-2012*	Championnat	115 euros
U15 F / M	2011-2010*	Championnat	115 euros
U18 F / M	2009 - 2008 - 2007*	Championnat	127 euros
U21 F / M	2006 - 2005	Championnat séniors	127 euros
Séniors	A partir de 2004	Championnat séniors	152 euros
Loisirs		Matches loisir	55 euros

*** pour les 2èmes année demander un sur-classement (à remplir par le médecin de famille)**

PIECES A FOURNIR

- La fiche d'inscription remplie
- Le règlement de la cotisation (espèces, chèques à l'ordre du SJMBC, chèques vacances, coupons sport ou virement*)
+ chèque de caution de 60 euros pour le matériel fourni
- Le règlement interne approuvé et signé
- Pour les lycéens et lycéennes la copie du Pass Région (remboursable après versement par la Région) avec le code à 4 chiffres que vous aurez créé sur votre espace personnel**
- La copie du Pass Sport pour ceux qui en bénéficient**
- * RIB à demander par mail
- **Ces 2 documents peuvent être envoyés par mail à basketsjmbc43240@gmail.com

PIECES A CHARGER SUR LE SITE DE LA FFBB LORS DE VOTRE INSCRIPTION

- Le certificat médical (non obligatoire pour les mineurs) ou le questionnaire de santé
- Le certificat de sur-classement rempli par le médecin
- Le contrat d'assurance à signer
- La photo (portrait format carte d'identité)
- La carte d'identité ou la copie du livret de famille si nécessaire

SPONSORING

Si dans votre entourage vous connaissez des personnes susceptibles de soutenir financièrement notre association, vous pouvez prendre contact avec nous.

Plusieurs possibilités :

- 1 - Achat de panneaux publicitaires installés dans le gymnase
- 2 - Financement de tenues pour les équipes ou de matériel
- 3 - Un don

Vous pouvez indiquer le nom de l'entreprise et ses coordonnées ci-dessous :

.....

.....

.....

SAINT JUST MALMONT BASKET CLUB

REGLEMENT INTERIEUR



L'adhésion au club du SJMBC engage le licencié et ses responsables légaux à respecter le présent règlement intérieur

ARTICLE 1 - ACCES AU GYMNASSE

- 1 - Respecter les horaires définis; les entraînements et les matchs ont des horaires précis.
- 2 - Les parents doivent s'assurer que le coach ou l'entraîneur soit bien présent avant de laisser leur enfant.
- 3 - Les trajets aller / retour des entraînements sont à la charge des parents.
- 4 - Respecter la propreté des lieux; utiliser des chaussures appropriées et propres pour accéder à l'aire de jeu; il est interdit de se restaurer dans les gradins.
- 5 - Ranger le matériel sportif utilisé.
- 6 - L'accès au terrain est strictement réservé aux officiels, managers et joueurs concernés par l'entraînement ou la rencontre prévue; toutes les autres personnes doivent rester derrière les barrières et sur les gradins.
- 7 - Une dérogation est accordée aux joueurs de l'entraînement ou de la rencontre suivante, pour un échauffement sans ballon, dans le calme au fond du gymnase.
- 8 - L'utilisation du gymnase à des fins personnelles est strictement interdite; le club décline toute responsabilité en cas d'accès au gymnase en dehors des créneaux horaires établis par la mairie.
Tout contrevenant pourra être convoqué par le bureau en vue d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE JEU

- 1 - Une participation REGULIERE aux entraînements, principale source d'apprentissage et de progrès, est impérative. Les joueurs régulièrement absents sans motif valable, indisciplinés ou peu motivés verront leur temps de jeu en match réduit.
- 2 - Le basket est un sport collectif. De ce fait, une participation REGULIERE aux matchs est demandée, les absences répétées pouvant pénaliser les équipes.
- 3 - Il appartient à chaque responsable d'organiser ses matchs et ses déplacements. Les horaires de convocation doivent être respectés.
- 4 - Les déplacements sont effectués par les parents.
- 5 - Entraîneurs et coaches sont responsables des compositions de leur équipe tout au long de la saison.
- 6 - Entraîneurs et coaches assurent le lien entre les licenciés, les parents et les dirigeants.
- 7 - Les joueurs, les encadrants et les supporters sont tenus de respecter les arbitres et les officiels lors des rencontres. Le non-respect de cette règle pourra engendrer des sanctions disciplinaires sportives et/ou financières.

ARTICLE 3 - HABILLEMENT

- 1 - Chaque licencié est responsable de son équipement pour toute la saison. Il doit être lavé (40° max et pas de repassage). Une caution de 60 euros est exigée lors de l'inscription, caution qui sera encaissée en cas de non restitution ou de détérioration de la tenue.
- 2 - La tenue doit être portée lors de chaque rencontre concernant le club. Si les visiteurs jouent en rouge, il sera fourni un maillot blanc qui devra être rendu au coach en fin de rencontre.
- 3 - Il est recommandé de ne pas apporter de montres, bijoux ou autres objets précieux. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 4 - COMPORTEMENT GENERAL

1 - Chaque membre du club, responsables légaux et joueurs sont tenus d'observer en toutes circonstances une attitude sportive. En mettant tout en œuvre pour obtenir la victoire, il devra respecter les officiels, les adversaires, le public, les coéquipiers, le ou les entraîneurs ainsi que les règles du jeu en compétition.

2 - Les personnes qui assistent aux rencontres dans les gradins devront également avoir une attitude de respect des règles, des officiels, des joueurs, de l'entraîneur ou des responsables de salle. Dans le cas contraire, elles pourront être exclues par les responsables de salle.

ARTICLE 5 - SANCTIONS

TOUTES LES SANCTIONS FINANCIERES PRISES A L'ENCONTRE DU CLUB, PROVOQUEES PAR LE COMPORTEMENT D'UN LICENCIE (technique, disqualifiante...) SERONT ENTIEREMENT A LA CHARGE DU JOUEUR CONCERNE.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DANS LE CLUB

Tout adhérent au SJMBC s'engage à participer à la vie du club, à participer aux formations OTM proposées au sein du club. Il devra tenir les tables de marque, arbitrer des rencontres au cours de la saison selon un calendrier établi par la commission technique.

Fait à Saint Just Malmont le

Le licencié ou son responsable légal

Nom

Prénom

Signature précédée de " Lu et Approuvé"

Le Président
Mr Christophe GRAS